



CONSEIL

Cent soixante-seizième session

Rome, 2-6 décembre 2024

Méthodes de travail pour la 176^e session du Conseil

Résumé

On trouvera dans le présent document un résumé des méthodes de travail du Conseil qui seront appliquées à sa 176^e session, qui se tiendra du 2 au 6 décembre 2024.

Afin de gagner en efficacité dans la conduite de la session et, notamment, de simplifier les travaux, huit points de l'ordre du jour seront examinés au moyen d'une procédure de correspondance écrite, les temps d'intervention seront limités et des présentations succinctes de points de l'ordre du jour seront communiquées avant la session.

Les membres du Conseil seront invités à approuver ces procédures au titre du point 1 de l'ordre du jour provisoire de la 176^e session du Conseil.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Rakesh Muthoo
Secrétaire général de la Conférence et du Conseil
Tél.: +39 06570 55987
Courriel: CSG-Director@fao.org

I. Introduction

1. Les membres du Conseil seront invités à approuver les procédures décrites dans le présent document pour améliorer les méthodes de travail de la 176^e session, au titre du point 1 de l'ordre du jour provisoire.

II. Procédure de correspondance écrite

2. Les points inscrits à l'ordre du jour de la 176^e session du Conseil qui seront examinés dans le cadre de la procédure de correspondance écrite sont les suivants:

- **Point 6** – Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main
- **Point 15** – Organisation de la 44^e session de la Conférence de la FAO (Rome, 28 juin - 4 juillet 2025)
- **Point 16** – Informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies
- **Point 17.2** – Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2023
- **Point 19** – Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- **Point 20** – Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 175^e session (Rome, 10-14 juin 2024)
- **Point 21** – Calendrier 2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM
- **Point 22** – Médaille Margarita Lizárraga

3. La procédure de correspondance écrite vise à donner plus de temps aux participants pour échanger en séance plénière et permet au Conseil de traiter en temps voulu tous les points inscrits à son ordre du jour.

4. Les membres sont priés d'envoyer leurs contributions écrites au plus tard le vendredi 15 novembre 2024, à l'adresse FAO-Council@fao.org. Toutes les contributions reçues seront publiées sur le site web de la 176^e session du Conseil. Le secrétariat rédigera, le cas échéant, des réponses écrites qui seront communiquées avant les débats en séance plénière.

5. Le Président s'appuiera sur ces échanges écrits pour rédiger les conclusions succinctes relatives aux points de l'ordre du jour examinés dans le cadre de la procédure de correspondance écrite. Le Conseil examinera ces projets de conclusions en séance plénière, conformément à ce qui est indiqué dans le calendrier. Conformément à l'usage établi dans le cadre de la procédure de correspondance écrite, le droit souverain des membres d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour en séance plénière demeure intact.

III. Questions diverses

6. Tous les documents établis pour la session sont élaborés et diffusés par le secrétariat, conformément à l'usage, dans les six langues de l'Organisation. Un programme des séances sera communiqué aux participants dans toutes les langues de l'Organisation.

7. Afin de simplifier les travaux de la 176^e session du Conseil, des documents présentant les points de l'ordre du jour sont diffusés avant la session.

8. Les interventions des membres s'exprimant à titre individuel seront limitées à trois minutes et celles des membres s'exprimant au nom de plusieurs membres à cinq minutes. Le Président indépendant du Conseil sera chargé de faire respecter ces contraintes de temps.

9. Les horaires figurant dans le calendrier de la 176^e session du Conseil correspondent à l'heure d'Europe centrale (UTC +1). Les réunions de la 176^e session du Conseil auront lieu de 9 h 30 à 12 heures le matin, de 14 heures à 16 h 30 l'après-midi et de 17 heures à 19 h 30 le soir.

10. L'interprétation simultanée sera assurée dans les six langues de l'Organisation à toutes les séances plénières de la 176^e session du Conseil.

11. Une application mobile consacrée à la 176^e session du Conseil sera mise à la disposition des participants et les avertira des éventuels changements apportés au programme établi concernant l'examen des points de l'ordre du jour.